TO.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-191 du 24 Avril 1997

portant nomination du Doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques à l'Université Nationale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 93-111 du 19 Mai 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et le Décret N° 94-89 du 11 Avril 1994 qui l'a modifié ;

VU l'Arrêté Ministériel N° 0007/MEN/CAB/DC/R-UNB/SG du 05 Juillet 1995 portant règlementation des élections décanales dans les Facultés de l'Université Nationale du Bénin ;

VU les Résultats de l'élection décanale partielle organisée le lundi 10 mars 1997 à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Nationale du Bénin ;

VU l'Arrêté Ministériel N° 0011/MEN/CAB/DC du 27 Janvier 1997 relevant Monsieur Firmin Dossou ADJAHOSSOU de ses fonctions de Doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques ;

SUR rapport du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 Avril 1997,

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur Claude C. ADANDEDJAN est nommé Doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Nationale du Bénin.

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Avril 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI-

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH.-

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Recherche Scientifique,

Jijoho Léonard PADONOU-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA-FSA 4 INTERESSE 1 JO 1.-